

Agir sur les territoires

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE / Sur le terrain, la chambre d'agriculture travaille très étroitement avec les collectivités locales pour faire émerger et accompagner le développement de projets collectifs portés par des exploitants.

L'indispensable soutien des collectivités

BRESSE

Le GIEE du Ceta bressan construit son projet agro-écologique

Régis Duchamp est l'un des sept associés du Gaec Stivan à Biziat. La ferme de 250 vaches laitières produit 2,5 ML de lait par an, livrés à Bresson, et cultive 600 ha, en colza, blé, orge, maïs, soja et luzerne. L'agriculteur va de l'avant, il est également président du Ceta* bressan, qui regroupe une trentaine d'exploitations et 75 adhérents, entre Vonnas et Saint-Etienne-du-Bois. « Nous cherchons à développer les techniques agricoles et devancer les contraintes réglementaires », explique Régis.

Le manque de financement pour progresser dans leurs projets a conduit les membres du Ceta à créer, il y a deux ans, un GIEE**. « C'est un dispositif pour aider les agriculteurs à financer des projets de développement agro-écologiques. Le GIEE permet aux exploitations qui s'y engagent d'être reconnues et de pouvoir prétendre plus facilement à des financements publics. » Une vingtaine d'adhérents du Ceta a rejoint le GIEE.

Deux objectifs, trois axes de travail

Le dossier de candidature du GIEE porté par les agriculteurs du Ceta bressan a été déposé par la chambre d'agriculture auprès de la communauté d'agglomération du bassin de Bourgen-Bresse (CA3B). Le GIEE vise deux objectifs prioritaires : permettre l'achat

de nouveaux matériels et bénéficier d'une expertise extérieure. Le financement de la CA3B via les fonds Leader permet d'avoir un temps d'animation assuré par la chambre d'agriculture pour la mise en place des actions, l'accompagnement des projets du groupe, les formations (sur le semi-direct, par exemple), les temps d'échanges (réunions autour des troupeaux, pour intégrer les agriculteurs spécialisés en élevage), les suivis de parcelles...

Trois axes de travail ont été définis. Le premier, sur la gestion des effluents d'élevage : « toutes les exploitations ont des lisiers mais rencontrent des problèmes pour les épandre, dus à la portance des sols. Nous voulons trouver des solutions techniques pour valoriser ces effluents, sans matraquer les sols », détaille le président. L'an dernier, les membres du GIEE ont participé à un voyage d'études à Nantes, pour rencontrer un constructeur de quadra-ferti, système d'épandage sans tonne à lisier. Le deuxième axe concerne la réduction du travail du sol, grâce aux couverts végétaux, et le développement de la biodiversité dans les parcelles, avec, notamment, le concours des apiculteurs. Le dernier vise l'amélioration de l'autonomie protéique pour l'alimentation des bovins. « Nous cherchons à valoriser nos prairies naturelles, le méteil ou la luzerne, afin de réduire les achats



de tourteaux de soja », commente Régis. Et d'ajouter : « Nous nous sommes engagés dans une démarche agro-écologique, de préservation des ressources, en eau, du sol, de l'air... toutes celles qui nous entourent et que la collectivité aussi utilise pour vivre. » Si la démarche est environnementale et soutenue par les élus, elle est aussi économique. « Derrière ces axes de travail, ce sont aussi nos marges à l'hectare que nous voulons améliorer, grâce à notre autonomie protéique, une meilleure gestion des effluents, donc moins d'achat d'aliments et d'engrais. Nous aidons à pérenniser nos exploitations sur les territoires, tout en adoptant des pratiques plus vertueuses », conclut l'agriculteur de Biziat. ■

S.D.

* Centre d'études techniques agricoles.

** Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) permettent une reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Ils constituent l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France.

PLAINE DE L'AIN

Un diagnostic pour mieux agir pour l'agriculture

Jean-Marie Castellani est maire de Rignieux-le-Franc et référent agriculture pour la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. La CCPA finance un diagnostic des exploitations agricoles en zone de montagne. Rencontre.

Que représente l'agriculture pour les élus de la CCPA ?

Jean-Marie Castellani : « L'une des missions de la CCPA est de soutenir le développement économique sur son territoire et, à ce titre, les activités agricoles en font partie. Notre rôle est de mettre en place des actions ciblées avec les professionnels et les partenaires de l'agriculture pour améliorer les conditions de production des agriculteurs. La CCPA veut aider le secteur agricole, mais ce n'est pas sa spécialité. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur les problématiques agricoles avec la chambre d'agriculture. »

La CCPA de l'Ain a été la première collectivité à s'impliquer pour financer des diagnostics d'exploitations sur son territoire. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

J.M.C. : « Avant d'agir, nous devons connaître les besoins. C'est pourquoi

nous avons décidé de financer une étude sur les difficultés rencontrées par l'agriculture en zone de montagne. Elle concerne dix-huit communes de la CCPA (sur 54), sur lesquelles 56 exploitations ont été pré-identifiées. Elles se situent sur toute la partie montagne, de la vallée de l'Albarine aux communes de Rhône Chartreuse de Portes. L'étude coûte 17 000 €, la CCPA en finance la moitié, la chambre d'agriculture 30 % et le Département 20 %. Des prix bas du lait et de la viande fragilisent les exploitations agricoles, cela dure depuis plusieurs années. La chambre d'agriculture a révélé des conditions d'exploitation par ailleurs difficiles sur cette zone. La filière lait à comté offre des perspectives de valorisation de la production pour ceux qui y ont accès. Mais pour les autres, c'est plus compliqué. »

Qu'attendez-vous des résultats de cette étude ?

J.M.C. : « Elle doit nous permettre d'identifier les exploitations qui rencontrent des problèmes de valorisation de leur production. A partir de là, nous saurons comment agir, avec les professionnels et les partenaires. Les



« Notre rôle est de mettre en place des actions ciblées avec les professionnels et les partenaires de l'agriculture. »

diagnostics sont en cours, les résultats sont attendus pour l'automne. La chambre d'agriculture conduit les entretiens, qui sont bien accueillis par les agriculteurs. Deux catégories d'exploitants se dessinent : d'un côté, de jeunes producteurs que la filière comté fait rêver, de l'autre, des éleveurs laitiers de plus de 40 ans, qui cherchent à rembourser leurs prêts pour ensuite réfléchir à un changement de production. Les actions qui seront engagées dépendront bien entendu des aspirations des agriculteurs sondés, car tous ne pourront pas rentrer en filière comté. » ■

Propos recueillis par S.D.

MONTAGNE

Méthanisation : deux projets lancés dans le Pays de Gex

Guillaume Marsac est directeur général adjoint et directeur du pôle environnement de la communauté de communes du Pays de Gex. En 2017, la CCPG a réalisé une étude d'opportunité pour le développement de projets collectifs de méthanisation sur ce territoire de l'Ain. Explications.

Pourquoi avez-vous réalisé cette étude ? Quels résultats avez-vous obtenus ?

Guillaume Marsac : « Le Pays de Gex est labellisé « Territoire à énergie positive ». La CCPG cherche donc à développer des projets autour des énergies renouvelables, que ce soit dans les domaines du bois énergie, du photovoltaïque, etc. En 2015, une étude réalisée par le Département avait montré qu'il y avait sur le secteur un potentiel pour créer des unités de méthanisation, en raison notamment d'un gisement suffisant d'UGB. La méthanisation est aujourd'hui inscrite dans le projet de territoire, porté par les élus et la collectivité. L'étude d'opportunité que nous avons réalisée l'an dernier a permis d'identifier deux projets d'unités, l'un dans le Sud du Pays de Gex, l'autre dans le centre-Nord. »

Pourquoi ces deux projets uniquement ?

G.M. : « Que ce soit pour l'apport de lisier ou de fumier et pour l'évacuation du digestat, il faut tenir compte d'un coût de transport. Il est donc indispensable que les unités puissent être implantées à proximité des exploitations agricoles, à une distance maximale de 10 km. Les projets qui ont été identifiés répondent à ces contraintes, mais aussi à deux objectifs. Le premier est de produire du biogaz, qui sera réinjecté par la suite dans le réseau. Le second est à la fois de favoriser le développement des énergies renouvelables et de permettre le maintien des activités agricoles sur le territoire. »

Comment définiriez-vous le rôle de la CCPG dans l'accompagnement de ces projets ?

G.M. : « Ces projets se veulent à la fois ambitieux et fédérateurs pour le territoire et ses acteurs. Nous avons



« La chambre d'agriculture est à nos côtés dans la recherche de lieux pour implanter les unités », indique Guillaume Marsac.

d'ailleurs adressé un pré-engagement moral à ces derniers. Le projet du Sud sera uniquement agricole. Celui du centre-Nord sera alimenté par des déchets agricoles et des bio-déchets, issus des cantines scolaires, de grandes surfaces, de restaurants, de centres hôteliers, de centres équestres, etc. Le rôle de la CCPG est de les porter jusqu'à leur terme et de s'assurer de leur mise en œuvre ; de garantir aussi la cohérence globale dans l'aménagement du territoire. Nous sommes nous-mêmes accompagnés par la chambre d'agriculture, qui a suivi de près toute la phase d'étude, a organisé une réunion avec des agriculteurs et est à nos côtés dans la recherche de lieux pour implanter les unités. »

Quels sont, selon vous, les conditions de réussite ?

G.M. : « La première condition est de parvenir à fédérer un maximum d'agriculteurs, pour garantir un apport de matière suffisant et l'évacuation du digestat. La deuxième est la disponibilité foncière dans le Pays de Gex. La dernière est bien évidemment la rentabilité économique des projets pour les agriculteurs impliqués : il faut qu'ils puissent en tirer un revenu complémentaire. C'est ce qui permettra le maintien des activités agricoles sur le Pays de Gex. » ■

Propos recueillis par S.D.

Vos contacts sur le territoire ✓

• Bresse - Revermont -
Val de Saône Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

• Bugey - Haut-Bugey -
Pays de Gex :
Delphine Gudín
☎ 04 74 45 19 19

• Dombes - Plaine de l'Ain -
Val de Saône Sud :
Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27